

COMMUNE : TOUSSIEU

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

Membre de (1) : Communauté des Communes de l'Est Lyonnais

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par C. HUMBERT	HUMBERT Claude	HUMBERT Claude
Liste conduite par C. HUMBERT	DUBOISSET Laura	DUBOISSET Laura
Liste conduite par C. HUMBERT	ROUX Olivier	
Liste conduite par C. HUMBERT	LEROY Sylvie	
Liste conduite par C. HUMBERT	MARTINS Julien	
Liste conduite par C. HUMBERT	BREANT Caroline	
Liste conduite par C. HUMBERT	POUPET Sébastien	
Liste conduite par C. HUMBERT	HUMBERT Fabienne	
Liste conduite par C. HUMBERT	ACHACHE Pierre	
Liste conduite par C. HUMBERT	LOPEZ Laetitia	
Liste conduite par C. HUMBERT	SESSA Stéphane	
Liste conduite par C. HUMBERT	ARNAUD Sylvie	
Liste conduite par C. HUMBERT	MAROT Jean-Philippe	
Liste conduite par C. HUMBERT	DRUNET Maud	
Liste conduite par C. HUMBERT	CONJARD Vincent	
Liste conduite par C. HUMBERT	CROUZET Karine	
Liste conduite par C. HUMBERT	MALFREYT Cédric	
Liste conduite par C. HUMBERT	ROSSIGNOL Christine	
Liste conduite par C. HUMBERT	HARIR Celyan	
Liste conduite par F. MERCIER	MERCIER Florian	MERCIER Florian
Liste conduite par F. MERCIER	BOURGEAY Isabelle	
Liste conduite par F. MERCIER	CORNOUILLER Alain	
Liste conduite par F. MERCIER	DIAS Virginie	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à TOUSSIEU

le 26 Janvier 2025

Le président, C. HUMBERT

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

F. MERCIER
L. LOCATELLI
O. ROUX
A. CORNOUILLER
V. DIAS

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.